

Dans l'ARGUS de l'Assurance

Il y a eu quelques contacts téléphoniques avec Séverine CHARON

Mutuelles : tensions autour de la cession d'un hôpital par Aésio

Séverine Charon | 29/01/2021 à 15h06

Un collectif d'usagers et de salariés de l'hôpital mutualiste de Grenoble s'oppose à la cession de cet établissement à Doctegestio. La Métropole de Grenoble les rejoint dans leur combat, annonçant la préemption des murs de l'établissement.

La cession par **Aésio** (ex-Adréa) du **Groupe Hospitalier Mutualiste** de Grenoble (GHM Grenoble, dit « La Mut' »), qui abrite un des trois pôles d'urgence de la métropole, une maternité, un centre de cancérologie, un centre médical et un centre dentaire et totalise plus de 430 lits, provoque des vagues. Les mutualistes Aésio, majoritaire, et la **Mutualité Française Isère** (MFI) siégeaient au conseil d'administration de cet établissement jusqu'en octobre dernier, lorsqu'ils en ont confié la gouvernance et l'exploitation à **Doctegestio**, un groupe qui se développe dans le domaine médical et sanitaire à travers des établissements privés lucratifs et non lucratifs. Par le passé, Doctegestio a repris en 2012 des centres de santé et une clinique issus du [Grand Conseil de la Mutualité à Marseille](#), et récupéré en 2017 les activités des Mutuelles de France du Var. Doctegestio est aussi présent dans l'aide à domicile à travers de nombreuses associations qui se sont adossées à lui, comme l'AMAPA. La reprise du GHM Grenoble (140 millions d'euros de chiffre d'affaires et un déficit de 3 M€ en 2019) permet à Doctegestio (430 M€ de chiffre d'affaires en 2019) de franchir une étape importante dans son développement.

Un montage atypique

Le désengagement des mutualistes dans le GHM Grenoble comporte deux volets. Côté exploitation, grâce à deux mutuelles de Livre III (les Mutuelles de France du Var et Doctocare, structure créée ex-nihilo) dans son périmètre, Doctegestio a pris le contrôle de « La Mut' » sans passer par la case acquisition. Des administrateurs des mutuelles du repreneur ont pris la place de ceux d'[Adréa](#) et de la MFI au conseil de l'hôpital. Côté immobilier, une [SCI](#) détenue par Aésio (46%), aux côtés de la MFI, de [Mutex et Malakoff Humanis](#) (environ 15% des parts chacun) qui possède et loue les murs devait les céder à une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Icade Santé, pour 50 M€ environ. Dans ce montage atypique, Doctegestio a aussi transféré à Adréa et la MFI une fondation dotée d'un peu plus de 9 millions d'euros.

Au niveau national, l'opération est passée inaperçue. Au niveau régional, c'est une autre histoire. Un actif groupe de salariés et d'usagers de l'hôpital se sont mobilisés pour que La Mut' reste dans la mutualité, alors qu'ils estiment que Doctegestio n'a rien de mutualiste. Les mutuelles du groupe ne sont pas adhérentes à la Mutualité Française et sont administrées par le fondateur de Doctegestio, Bernard Bensaid et sa famille, aux côtés de cadres de direction, et des entités relevant du droit commercial facturent des prestations centralisées aux structures de soins, non lucratives.

Vente déguisée

De plus, pour Thierry Carron, délégué FO du GHM, le transfert de 9 millions d'euros de Doctegestio à Adréa et la MFI traduit une « *vente déguisée* », et un dossier de délit d'entrave pour non respect de l'article L2312-8 a été déposé mi janvier par le CSE. Un appel à la grève a été lancé le 18 janvier. « *Plus d'une centaine de personnes étaient sur le parvis* » selon Thierry Carron, qui compte aller en justice avec le collectif d'usagers pour annuler le transfert de contrôle de l'hôpital.

Le 18 janvier, ils ont été rejoints par la Métropole de Grenoble. Celle-ci « *s'associe aux différents collectifs pour que la lumière soit faite sur la procédure, afin de vérifier qu'elle a bien été respectée* », expliquait Christophe Ferrari, président de la Métropole de Grenoble, ajoutant que le droit de préemption sur les murs allait être exercé, pour un montant de 40 millions d'euros. La Métropole exprime des doutes sur Doctegestio, évoquant notamment « *de très nombreuses alertes et témoignages sur le repreneur de l'activité concernant des factures impayés auprès d'entreprises ou collectivités* ».

L'exercice du droit de préemption fait peser une menace sur le montage, et aurait des conséquences sur les conditions financières de la sortie des mutualistes de la SCI. Aésio n'a pas souhaité répondre aux demandes de l'Argus de l'assurance. Par un communiqué commun avec la MFI, le mutualiste a fait savoir que la décision de préemption lui paraissait « *sans fondement* », et qu'Aésio allait mettre en œuvre « *l'ensemble des voies de recours à sa disposition pour faire valoir ses droits* ». Il fait aussi remarquer que le GHM est « *dans une situation financière très préoccupante depuis 2011* », et que « *la MFI et Adréa Mutuelle se sont mobilisées pendant de nombreuses années, dans l'indifférence générale, y compris des collectivités locales, pour assurer le redressement économique de l'établissement* ».

Séverine Charon